



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débiter cette séance de conseil municipal avec, à l'ordre du jour, principalement le budget primitif de l'année 2015. M. Jean-Marc Quijano est désigné pour assurer le secrétariat de cette assemblée, il peut procéder à l'appel.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 27 février 2015.

Adopté à l'unanimité

N° 1 – FINANCES

Budget primitif 2015 : budget général

Mme Ithurria, adjointe, expose :

Le projet de budget primitif 2015 de la commune porte sur un montant global de **32.516.591,32 €** et traduit les orientations budgétaires débattues en séance du conseil municipal du 27 février 2015.

Le projet de budget 2015 est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Reste à réaliser et résultat reporté 2014	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	1.490.796,52	6.337.421,98	7.828.218,50
Recettes	1.491.503,99	6.336.714,51	7.828.218,50

Section de Fonctionnement

	Résultat 2014 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		24.688.372,82	24.688.372,82
Recettes	926.481,82	23.761.891,00	24.688.372,82

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter le budget primitif 2015 (budget général) :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,

- vote le budget primitif 2015 (budget général) :

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement

Adopté par 25 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

Recettes de fonctionnement

Adopté par 25 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement» :**

Dépenses d'investissement

Adopté par 25 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

Recettes d'investissement

Adopté par 25 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

Commentaires

M. le Maire

Le projet de budget primitif pour l'année 2015 qui vous est présenté ce soir s'inscrit dans le prolongement du débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu lors de notre précédente séance. Il en reprend bien entendu les grands principes et axes directeurs.

Avant de laisser la parole à Madame Ithurria, je souhaite rapidement revenir sur quelques points marquants de ce document et plus largement de l'exercice budgétaire 2015.

Comme vous le savez, ce budget a été élaboré dans le contexte de tension forte et malheureusement durable que connaissent les collectivités locales. La baisse continue et, cette année, particulièrement brutale des dotations de l'Etat n'est pas sans conséquences.

Des conséquences qui sont directes et quantifiées : à Saint-Jean-de-Luz, le désengagement de l'Etat se traduit cette année par une perte de recettes de 478.000 €, soit la disparition en un an de 15 % de notre DGF. Les coups de rabot se sont transformés en coup de massue. Depuis 2012, la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé pour notre commune de 825.000 €, soit près de 25 % de recettes. Cela, je vous le rappelle, sans hausse effective des taux d'impôts communaux.

Les compétences confiées par l'Etat sont toujours à la charge de la collectivité, toujours plus contraignantes, normées. Mais les dotations qui correspondent aux moyens de prise en charge, quant à elles, régressent. Et, malheureusement, cette tendance a peu de chance de s'inverser dans un futur proche.

Parallèlement, les nouvelles dépenses imposées et coûteuses progressent : c'est la réforme des rythmes scolaires (80.000 € supplémentaires à la charge de la commune), ce sont les mesures statutaires et l'augmentation des charges patronales (113.000 €), c'est l'abandon par le Département de la subvention pour le nettoyage des plages, mais que nous devons continuer à garder propres (63.000 €), la baisse de la dotation en matière de Petite Enfance par le Conseil général (environ 22.000 €) etc.

Le tableau peut paraître sombre, c'est vrai. Comme je l'ai dit récemment, nous traversons (comme toutes les collectivités locales) une tempête. Et c'est justement par gros temps qu'il faut savoir maintenir le cap.

En effet, un budget n'est pas juste une suite d'additions et de soustractions. Un budget reste avant tout la traduction économique d'une volonté politique. Le budget 2015 trace donc une ligne claire : maintenir la qualité de services, la qualité de vie luzienne, tout en investissant pour l'avenir des Luziens. Ce que nous proposons ce soir tient en quatre points :

Premier point : la maîtrise des dépenses de fonctionnement

- C'est avant tout la baisse continue des charges à caractère général (le fameux «train de vie» de la commune) : - 1,32 % en 2015, - 15 % depuis 2008 : ce poste a baissé de 869.000 € par rapport au début de la crise de 2008. Voilà donc, dans la durée, le prix de l'effort.
- C'est également une évolution limitée des charges de personnel : + 1,6 % en 2015.
- C'est le choix de maintenir en 2015 le montant des subventions aux associations. En période de crise, particulièrement, le soutien de la commune est un message fort adressé aux acteurs locaux.

Deuxième point : le maintien d'une forte dynamique d'investissement

En 2015, ce sont 4,8 millions d'euros programmés avec une priorité : les investissements de proximité afin de valoriser le cadre de vie et le patrimoine des Luziens.

Troisième point : une pression fiscale limitée sur les ménages luziens

Malgré les pertes de recettes enregistrées, il n'y a pas eu de hausse effective des taux d'impôts communaux depuis 2009. Nous proposerons pour 2015 une évolution limitée à 2,5 %.

Quatrième point : une dette communale qui poursuit, cette année encore, sa baisse

Nous proposons donc un budget qui certes demandera des efforts partagés, mais qui reste avant tout budget maîtrisé et dynamique au service d'un projet, d'une vision de la ville, au service des Luziens.

Il est hors de question pour nous de nous dérober face aux difficultés : malgré les écueils, nous tiendrons notre cap.

Je laisse la parole à Madame Ithurria.

Mme Ithurria

Présentation budgétaire 2015 Ville de Saint Jean de Luz

Sommaire

- I - L'essentiel du budget 2015
- II – Des dépenses contenues dans un contexte contraint
- III – La maîtrise de la pression fiscale sur les Luziens
- IV – Le maintien de la dynamique d'investissement
- V - La dette budgétaire qui poursuit sa baisse

I - L'essentiel du budget 2015

- **Un montant total de 32 516 591€**
 - Section de fonctionnement 24 688 373 €
 - Section d'investissement 7 828 218 €
- **Les recettes de fonctionnement**
 - Les recettes réelles de fonctionnement en hausse de + **1,58 %**
 - Une diminution de la DGF de – **15 %**
 - **La poursuite de la politique de maîtrise des dépenses**
 - Baisse des charges à caractère général de – **1,32 %**
 - Hausse limitée des charges de personnel de + **1,60 %**
- **Une pression fiscale limitée sur les résidences principales**
 - Des taux qui restent faibles et une politique d'abattements volontariste
 - Une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- **Une politique d'investissements soutenue :**
 - 3 311 418 € en faveur de l'amélioration du cadre de vie
 - 1 377 462 € en faveur des équipements
 - 150 000 € en faveur des participations et subventions d'équipement

Il s'agit de choix et d'orientations tenant compte d'une dette maîtrisée.

II – Des dépenses contenues dans un contexte contraint

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement
21 791 254 € de dépenses réelles / 23 431 891 € de recettes réelles
 soit des recettes supérieures de 1 640 637 € à nos dépenses

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2015	Chapitre	BP 2015
Charges à caractère général	4 657 474	Atténuation de charges	130 000
Charges de personnel	11 118 000	Produits des services	873 000
Atténuation de produits	528 000	Impôts et taxes	18 351 380
Autres charges gestion	4 464 630	Dotations et participations	3 506 641
Charges financières	685 000	Autres produits gestion	490 770
Charges exceptionnelles	308 150	Produits financiers	100
Dépenses imprévues	30 000	Produits exceptionnels	80 000
Total des dépenses réelles	21 791 254	Total des recettes réelles	23 431 891
Virement à la sect. d'investis.	547 119	Excédent reporté Fonct.n-1	926 482
Ordre entre sections	2 350 000	Ordre entre sections	330 000
TOTAUX	24 688 373	TOTAUX	24 688 373

Des dépenses réelles de fonctionnement contenues : + 0,79 %

- Des charges à caractère général en baisse de 1,32 % à 4 657 474 €.
- Des dépenses de personnel en augmentation limitée de 1,60 % à 11 118 000€ (51 % des dépenses réelles de fonctionnement) en raison des mesures statutaires, des augmentations de charges sociales et de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- Des autres charges de gestion courante stables dont :
 - ✓ 2 817 289 € de subventions aux associations (dont 44% pour le CCAS et le Centre Social Sagardian),
 - ✓ 675 494 € de contingent SDIS,
 - ✓ Baisse de 30 000 € de la subvention à l'office de tourisme de commerce et d'artisanat.

Subventions communales versées aux associations par secteur

Maintien des subventions avec un montant total de **2 817 289 €** (2 804 493 € en 2014)
Avec une augmentation des subventions à caractère social de + 5 %

Sports et vie associative	312 486 €
Culture, patrimoine, traditions et langue basque	333 212 €
Sportives scolaires	6 449 €
Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral	14 000 €
Action sociale, santé, famille et personnes âgées	1 335 268 €
Petite enfance, jeunesse et éducation	85 968 €
Commerce - artisanat et animations de la ville	693 950 €
Urbanisme, habitat et stratégie urbaine	2 956 €
Finances, administration générale et ressources humaines	33 000 €
TOTAL	2 817 289 €

Des recettes réelles de fonctionnement qui évoluent à + 1,58 %

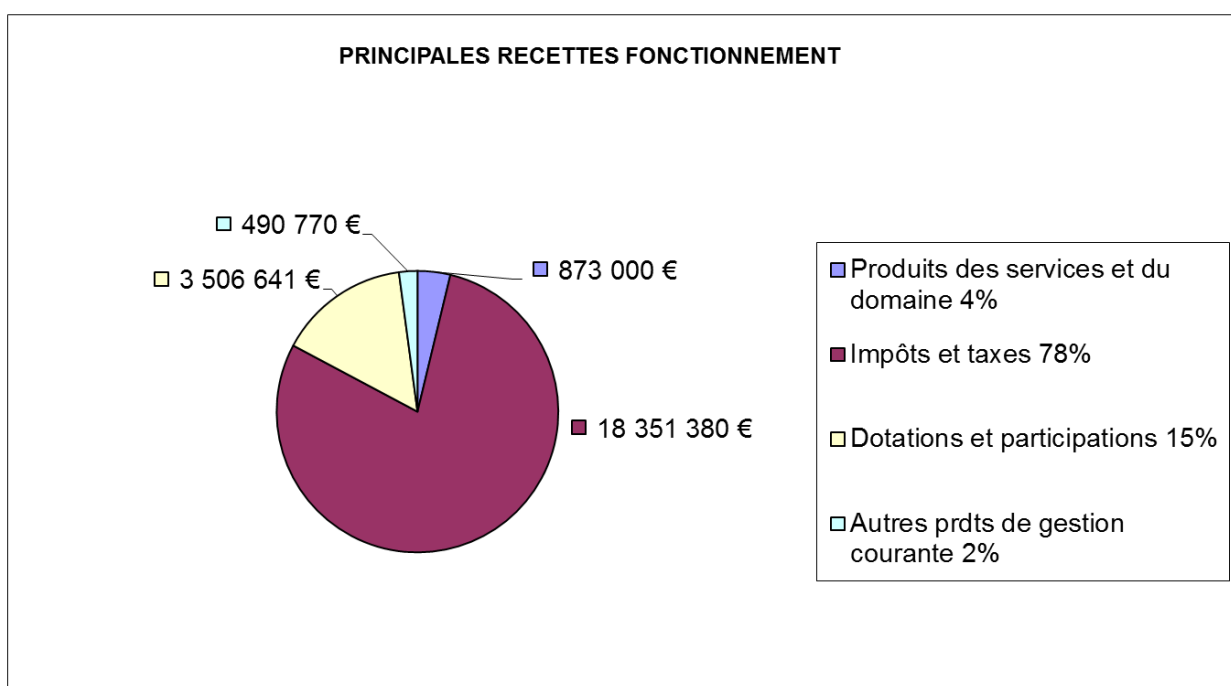
Il s'agit principalement :

- **Les impôts locaux : 9 465 560 €**
- **L'attribution de compensation de la Taxe professionnelle : 3 977 720 €** versée par la Communauté d'Agglomération
- **Les dotations et participations : 3 506 641 €** dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue à 2 660 000 € (3 138 630 € en 2014, 3 320 856 en 2013, 3 487 332 € en 2012) soit une baisse cumulée de **827 332 € en 4 ans**
- **Des recettes internes évaluées avec prudence à 3 130 000 €**
 - Droits de mutation : **1 300 000 €**
Rappel CA 2013 : 1 215 264 € et CA 2014 : 1 257 500€
 - Droits de stationnement : **1 250 000 €**
Rappel CA 2013 : 1 255 028 € et CA 2014 : 1 183 595€
 - Produits des jeux de Casino : **580 000 €**
Rappel CA 2013 : 564 781 € et CA 2014 : 549 102€

Le désengagement financier de l'Etat

- Baisse de 478 000 € de la dotation globale de fonctionnement en 2015.
- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires ne sera que partiellement compensée : coût de 117 000 € en dépenses avec une subvention de 37 000 € soit un coût net de 80 000 € supplémentaire pour la commune sur une année.

Les recettes de fonctionnement du Budget 2015 : 23 431 891€



III – La maîtrise de la pression fiscale sur les luziens

Une pression fiscale limitée

	BASES 2014 réelles	TAUX 2014	BASE 2015 prévues	TAUX 2015 + 2,5%	PRODUIT 2015
Taxe Habitation	41 944 107	11,36%	43 313 000	11,64%	5 041 633
Taxe Foncier Bati	33 380 450	11,12%	34 215 000	11,40%	3 900 510
Taxe Foncier Non Bati	242 287	18,93%	232 000	19,40%	45 008
TOTAL					8 987 151

Une pression fiscale limitée sur les résidences principales

Taxe Habitation

	BASES 2014 réelles	TAUX 2014	PRODUIT 2014		BASE 2015 prévues	TAUX 2015 + 2,5%	Majoration	PRODUIT 2015	
Résidence principale	21 577 213	11,36	2 451 171	51,44%	22 762 804	11,64		2 649 590	48,00%
Résidence secondaire	20 366 894	11,36	2 313 679	48,56%	20 550 196	11,64	20%	2 870 451	52,00%
	41 944 107		4 764 850		43 313 000			5 520 041	

Taxe Foncier

	BASES 2014 réelles	TAUX 2014	PRODUIT 2014		BASE 2015 prévues	TAUX 2015 + 2,5%		PRODUIT 2015	
Taxe Foncier bâti	33 380 450	11,12	3 711 906		34 215 000	11,4		3 900 510	
Taxe Foncier non bâti	242 287	18,93	45 865		232 000	19,4		45 008	

TOTAL

8 522 621

9 465 559

IV – Le maintien de la dynamique d'investissement

Vue d'ensemble BP 2015 Section d'investissement

Dépenses d'investissement	
Chapitre	BP 2015
Remboursement d'emprunts	1 080 000
Développement des équipements (dépenses en AP/CP)	1 377 462
Amélioration du cadre de vie	3 311 418
Participations	150 000
RESTES A REALISER 2014	1 490 796
Solde d'exécution en investissement	
Autres immobilisations	38 542
Ordre entre sections	330 000
TOTAUX	7 828 218

Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2015
Emprunts	463 284
Subventions d'investissement	1 582 611
Dotations (TLE – FCTVA-TA)	1 343 700
Solde d'exécution en investissement	651 926
RESTES A REALISER 2014	839 578
Cessions d'immobilisations	0
Virement de la section de fonctionnement	547 119
Ordre entre sections	2 350 000
TOTAUX	7 828 218

Les opérations d'investissement : 4 888 880 €

- Les dépenses d'amélioration du cadre de vie : 3 311 418 €
- Le développement des équipements votés au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) : 1 377 462 €
- Les participations (syndicat d'électrification, cuisine Ravel, défense incendie): 150 000 €

Amélioration du cadre de vie, du patrimoine et des services aux luziens: 3 311 418 €

Requalification des espaces publics (équipements et mobiliers urbains, espaces verts, éclairage public, ré-ensablement plage)	715 425 €
Amélioration et création d'infrastructures de voiries	1 300 000 €
Réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs (parcours santé, mise aux normes sécurité des équipements sportifs)	362 000 €
Réhabilitation et mise aux normes du patrimoine immobilier communal	325 000 €
Rénovation des infrastructures scolaires et culturelles (Peinture et menuiseries écoles)	94 000 €
Travaux de mise en accessibilité (Hôtel de ville)	60 000 €
Acquisition d'équipements destinés à améliorer le service à la population (matériel de transport, signalétique urbaine, matériel Handiplage, matériel informatique service public et écoles)	454 993 €

Développement des équipements : 1 377 462 €
Subventions attendues 612 611 €

Participation construction logement social	177 462 €
<i>Subventions attendues 53 238 €</i>	
Réaménagement des bâtiments scolaires	400 000 €
<i>Subventions attendues 0 €</i>	
Halle culturelle et locaux associatifs	300 000 €
<i>Subventions attendues 0 €</i>	
Travaux sur le littoral	200 000 €
<i>Subventions attendues 15 000 €</i>	
Ur YOKO Extension des locaux	80 000 €
<i>Subvention attendues 20 000 €</i>	
Extension gymnase Ravel	50 000 €
<i>Subvention attendues 0 €</i>	
Fronton municipal	100 000 €
<i>Subventions attendues 20 000€</i>	
Véloroute Nord / Sud	1 000 €
<i>Subventions attendues 504 372 €</i>	
Renouvellement urbain quartier Fargeot	69 000 €
<i>Subventions attendues 0 €</i>	

Pas de pénalité SRU grâce à la contribution de la ville
à la construction des logements sociaux : 1 518 452 € depuis 2011

Projets	Nb logts	Montant participations	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015+2016
Résidence Alturan HSA	111	408 891,67 €	215 535,38 €	193 356,29 €				
Résidence Adartza (Office 64) Chemin de chantaco	32	122 116,02 €		61 058,00 €		61 058,02 €		
Résidence Itsas Lurra (Office 64) Karsinenea Est	41	156 145,55 €			78 072,78 €	78 072,77 €		
Office 64 Les Hauts de Baillenia Chemin de Baillenia	21	65 344,70 €			32 672,35 €	32 672,35 €		
Résidence Elgar (Office 64) Chemin d'Erromardie Allée Ximista	93	352 682,28 €			176 341,14 €		176 341,14 €	
Programme Karsinenea HLM DOMOFrance Résidence Lehen Etxea	23	79 647,92 €				39 823,96 €		39 823,96 €
Programme Karsinenea COL Résidence Mendi artean	23	79 241,26 €			39 620,63 €			39 620,63 €
Programme Karsinenea Résidence Itsas Larrun (Office 64)	36	99 823,57 €			49 911,80 €			49 911,77 €
Programme Karsinenea Résidence IBANI (HSA) Chemin Ametzague	12	45 142,00 €					22 571,00 €	22 571,00 €

Programme "Antxeta" (Office 64) Chemin Duhartia	16	51 069,09 €				25 534,55 €		25 534,54 €
Résidence Les Erables (Office 64) Rue Renaud Elissagaray	23	58 348,28 €					29 174,14 €	29 174,14 €
TOTAL	431	1 518 452,34 €	215 535,38 €	254 414,29 €	376 618,70 €	237 161,65 €	228 086,28 €	206 636,04 €

Les recettes réelles d'investissement : 3 389 595 €

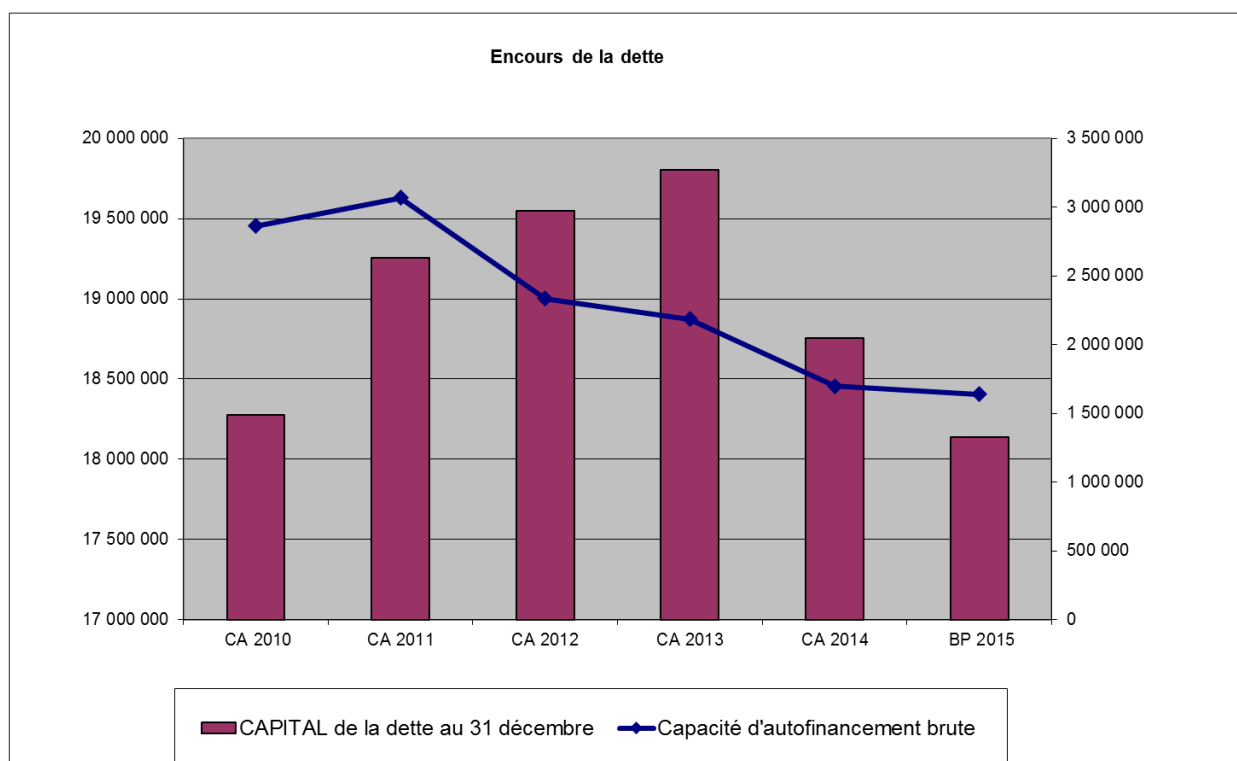
■ Emprunt :	463 284 €
■ Subventions d'équipements :	612 611 €
■ Produit des amendes de police :	630 000 €
■ Taxes d'urbanisme et places de stationnement	640 000 €
■ FCTVA (sur les investissements 2013)	1 043 700 €

V – La dette budgétaire qui poursuit sa baisse

➤ Capital restant dû au 31 décembre 2014 :	18 755 750 €
➤ Remboursement dette en capital 2015 :	- 1 080 000 €
➤ Emprunt nouveau au budget primitif 2015 :	463 284 €

Total dette budgétaire prévisionnelle : 18 139 034 €
(Montant maximum inscrit en cas de réalisation à 100% des investissements)

Encours de la dette en baisse



Conclusion

Malgré un contexte difficile pour les finances publiques et face au recul des interventions de l'Etat, le budget primitif 2015 se caractérise par :

- Près de 5 millions d'euros d'investissement pour développer la ville et améliorer son cadre de vie;
- Une pression fiscale limitée sur les ménages Luziens;
- Des dépenses courantes de fonctionnement en baisse pour la 7^{ème} année consécutive;
- Une dette communale en baisse.

M. Lafitte

En liminaire, M. le Maire, quelques félicitations au regard de ce budget, je vais peut-être vous décevoir, non sur le contenu... mais sur le contenant, c'est-à-dire sur le document lui-même : document lisible, d'entrée facile, les différents chapitres et annexes étant clairement et synthétiquement présentés, de manipulation aisée, certaines parties judicieusement colorisées... bref les chiffres, héros de ce budget, en deviendraient presque beaux! Félicitations donc, du groupe Herri Berri, au service finances pour la qualité de la rédaction du document.

Bien, passons à l'examen de ce budget primitif 2015, par section et chapitre, avec corollairement nos commentaires et votes.

Je n'ai peut-être pas repris exactement l'ordre présenté dans le document, mais on va s'y retrouver facilement.

M. le Maire

Ce qu'il ne faut pas, c'est inventer les chiffres. En dehors de ça, on va s'y retrouver.

M. Lafitte

Mais j'aime beaucoup vos chiffres, ils sont parlants, je n'ai pas besoin d'en inventer. Certains diront que les chiffres sont innocents... que l'on fait avouer sous la torture.

I) Section fonctionnement :

Chapitre recettes : Sur celui-ci apparaît clairement l'impact de la baisse de la DGF avec un delta négatif de 478 630 €. Le coup est indiscutablement rude pour nos finances – les autres années, c'était le «coup de rabot», aujourd'hui c'est le «coup de massue» - et va donc vous obliger à jouer sur, au moins, quatre leviers pour équilibrer l'ensemble de celui-ci :

- les économies de fonctionnement,
- l'investissement et l'emprunt associé,
- le taux des taxes locales.

Mais surtout, ce «coup de massue» devrait vous contraindre à comprimer significativement vos dépenses de fonctionnement et à hiérarchiser strictement vos choix en matière d'investissement. Nous verrons de quoi il en retourne un peu plus loin.

M. le Maire

Sur mes choix ou les vôtres?

M. Lafitte

Les vôtres, on va voir cela un peu plus loin.

En ce qui concerne les recettes, la majorité des lignes budgétaires prévues nous semble correctement estimée au regard du réalisé en 2014.

Une question cependant : dans le chapitre 77, le produit des cessions s'élevait à 370 000 € en 2014 et, à cette époque, le gestionnaire en «bon père de famille», nous parlait de «gestion active du patrimoine municipal», donc de vente de biens communaux. Pour 2015, la même ligne pointe un zéro remarquable! Alors, doit-on comprendre qu'il n'y a plus rien à vendre ou que, au plus fort de la baisse de la DGF, la gestion active du patrimoine est passée de mode?

M. le Maire

Il faut qu'un budget soit sincère et, pour ce faire, je ne peux pas inscrire des cessions qui ne sont pas réalisées.

M. Lafitte

On parle du «à réaliser». Le budget, c'est bien une prévision?

M. le Maire

Oui, mais je n'ai pas le droit de les inscrire quand même car nous ne pouvons pas estimer ces cessions. Vous savez de toute façon qu'une cession, avant qu'elle se réalise, passe obligatoirement au conseil municipal, vous serez donc informé. Nous ferons ensuite une décision modificative pour alimenter le budget.

M. Lafitte

Seriez-vous à nouveau dans cette logique de vente?

M. le Maire

Je n'ai pas changé de position.

M. Lafitte

La somme affichée en 2014 est remarquable : 370.000 €!

M. le Maire

Nous avons vendu les logements de fonction de l'école primaire Urdazuri, pour y faire de l'accession sociale.

M. Lafitte

Par ailleurs, au chapitre 73 nous notons une augmentation des contributions directes due à une hausse conséquente des taxes locales (habitations et foncières); pour nous, celle-ci est, d'abord, la conséquence de mauvais choix au niveau des dépenses en fonctionnement, ceux-ci déjà présents sur les exercices précédent, mais que vous renouvez sur ce budget.

En conséquence, sur ce chapitre 7 en section de fonctionnement, Herri Berri vote non.

M. le Maire

On notera tous vos votes à la fin des débats sur cette délibération.

M. Lafitte

Je vous les redonnerai, pas de problème.

Je voudrais poser la question suivante : sur la ligne «Dotation nettoyage des plages», vous indiquez 0 €. J'aurais bien aimé solliciter des explications auprès d'un conseiller départemental.

M. le Maire

Je viens d'en parler. Cette dotation a été supprimée par le Conseil général pour cette année.

M. Lafitte

Maintenant Départemental.

M. le Maire

C'était encore le Conseil général à l'époque.

M. Lafitte

D'accord, mais cela m'interpelle lorsque je vois que le Conseil départemental – ce n'est pas le lieu, je sais – trouve 24 millions d'investissements pour les stations de ski et supprime notre dotation plage, ce qui impacte notre budget de manière conséquente. J'aurais voulu en parler avec le conseiller départemental membre de cette assemblée.

Chapitre dépenses :

Avec une augmentation annoncée des dépenses de fonctionnement réelles de 0,79 %, vous faites un effort au niveau de ce chapitre en considérant 2014 où vous aviez laissé filer celles-ci de 1,48 %; pour relativiser la performance, précisons que vous serez à peine au-dessous de l'inflation prévue pour 2015.

Quelques questions qui peuvent interroger quant à la réalité des économies annoncées.

Chapitre 011 :

- La ligne «hébergements» (1 330 € à 25 000 €) est multipliée par un facteur 20; pourquoi?

Mme Ithurria

Il s'agit des hébergements au Lycée Ravel durant l'été. En raison de travaux, le lycée n'a pu accueillir d'hébergements durant une période.

M. Lafitte

Donc c'est la Ville qui va payer 25.000 € de frais d'hébergements?

Mme Ithurria

Oui mais nous les avons dans les recettes.

M. Lafitte

Les lignes concernant les fluides sont en augmentation significatives alors que, lors du débat d'orientations budgétaires, vous aviez annoncé une maîtrise de celles-ci; effet d'annonce donc, pour nous, en l'absence d'une mise en place d'une réelle politique d'efficacité énergétique au niveau des bâtiments communaux; certes, vous avez un discours volontariste lorsqu'on aborde le thème de l'agenda 21, mais hélas, jusqu'à présent, rien ou peu de choses derrière les mots, en tout cas rien de visible en terme d'économies sur ces lignes budgétaires; et pourtant, elles constituent de véritables niches d'économies potentielles.

Mme Ithurria

Nous avons développé ces niches-là mais nous avons voulu rester prudents sur le budget au cas où le gouvernement actuel autoriserait des hausses importantes sur l'énergie et les fluides.

M. Lafitte

J'entends votre réponse. C'est une partie du problème, certes, mais rien ne vous empêche, conformément à ce que vous avez développé dans l'Agenda 21, de vous retourner résolument vers une efficacité énergétique des bâtiments communaux, c'est là que se situent les premières économies.

M. Ithurria

Les services y travaillent, nous avons des pistes d'économie, mais nous ne voulons pas inventer des recettes qui n'existent pas, ou faire apparaître des diminutions de dépenses qui semblent encore incertaines.

M. Lafitte

Je souscris tout à fait à ce que vous dites. Et je vous engage à développer l'autre partie concernant l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, pour ensuite aller vers l'autonomie énergétique des bâtiments communaux, c'est une belle ambition.

Chapitre 65 :

- La ligne concernant la piscine et l'accueil des scolaires est estimée à 420.000 €; qu'en sera-t-il de cette estimation à l'issue de la nouvelle DSP destinée à être finalisée dans les mois à venir? La prévision est quand même aléatoire. Serez-vous dans les clous? Espérons-le pour l'équilibre du budget. Rendez-vous à cette échéance pour confirmation de l'estimation budgétaire. On part sur du 420.000 € budgétés.

M. le Maire

Difficile d'anticiper.

M. Lafitte

Je comprends tout à fait. Je dis simplement qu'il y a là une potentialité de «dérive».

M. le Maire

Ou d'économie? Il faut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein?

M. Lafitte

Elle est plutôt pleine la piscine...

Remarque : en investissement/dépenses, nous avons lu 115.000 € pour seulement une remise aux normes de la piscine. C'est obligatoire, je ne reviens pas dessus, mais cela renvoie au surdimensionnement de la piscine. Sur le même chapitre, seulement 123.000 € de «participation de la ville à la construction de logements sociaux». Vaut mieux pas rapprocher les deux chiffres, on peut se demander où est la priorité...

Chapitre 67 :

- La ligne «Autres charges» passe de 18.000 € à 288.000 € soit une hausse de facteur 16, avec un commentaire : «titres annulés sur exercices antérieurs». Votre explication s'il vous plaît M. le Maire?

M. le Maire

Il s'agit des charges de copropriété de l'immeuble de la Pergola, que nous avons contestées auprès du tribunal, lequel nous a demandé de payer.

M. Lafitte

D'accord, c'est donc très ponctuel.

M. le Maire

Nous avons provisionné sur le précédent budget, ce qui nous permet de payer à l'issue de la procédure administrative. Il y avait une interprétation différente sur le paiement de ces charges, soit pour la copropriété, soit pour la ville, la justice a tranché en appel.

M. Lafitte

Par ailleurs, et surtout, deux lignes vont déterminer notre vote sur ce chapitre «dépenses de fonctionnement» :

- la hauteur de la subvention à l'office de tourisme qui ne nous semble pas en adéquation avec les contraintes budgétaires fortes imposées à ce budget.
- le service de la dette, qui elle-même résulte de choix budgétaires antérieurs que nous n'approuvons pas.

Rappelons que ces deux lignes représentent respectivement des sommes égales à 550.000 € (pour la subvention à l'office de tourisme) et 685.000 € (pour le service de la dette)! Heureusement qu'elle diminue votre dette...

M. le Maire

Ce n'est pas notre dette, c'est celle de tous. C'est grâce à elle que l'on construit des écoles par exemple.

M. Lafitte

Oui, très bien, je ne suis pas par principe opposé à des dettes, c'est incontournable. Il y a la dette, la hauteur, mais il y a surtout le service rendu aux luziens, que ce soit bien clair. Si nous étions à votre place, nous aurions également une dette, mais nous aurions peut-être un autre service rendu aux luziens.

Bien, je continue.

II) Section investissement :

Chapitre dépenses :

Nous notons sur ce budget la faible hauteur du total des dépenses en équipements structurants, moins de 25 % de l'ensemble; à la limite, on peut comprendre que la voilure soit réduite en ces temps de restrictions des dotations. Mais dans votre cas, il semble que ce temps soit aussi un effet d'aubaine qui vous permet de «glisser la poussière sous le tapis».

Prenons seulement, pour ce soir, l'exemple de la piscine sports et loisirs : nous allons devoir payer 115.000 € de frais de remise aux normes, obligatoires me direz-vous. Certes, mais en rapport avec – toujours - la taille de cet équipement que, depuis l'origine, nous avons trouvé surdimensionné à l'échelle de notre ville. Vous n'étiez pas maire à l'époque, c'était quelqu'un d'autre à ce moment-là.

De telles erreurs stratégiques impactent nécessairement votre budget –ou notre budget ou le budget - à plusieurs niveaux dont celui de la dette où le remboursement en capital s'élève à 1.080.000 €, soit près d'1/6 du montant total du chapitre investissement.

Ces erreurs passées sont «la poussière qui va sous le tapis» et vous nous vendez le tout en parlant seulement de crise; non, trop simple et trop facile! Certes, il y a la crise mais aussi le prix de vos erreurs que nous devons régler maintenant!

En conséquence, Herri Berri vote non.

M. le Maire

Vous m'interpellez sur ces 115.000 € concernant les 3 % logement, ainsi que le coût d'entretien de la piscine. Nous avons payé depuis 2010, c'est-à-dire depuis cinq ans, une somme de 1.500.000 € au titre des 3 % logement. Je ne le regrette pas du tout mais il faut le constater et comparer les chiffres qui sont comparables. Quant au gros entretien de la piscine, dont la charge revient au propriétaire, je précise que c'est l'unique somme payée en douze ans.

M. Lafitte

Ce n'est donc pas le fonctionnement habituel, c'est ponctuellement une mise aux normes.

M. le Maire

Je compare ce qui est comparable.

M. Lafitte

Chapitre recettes :

Sur celui-ci apparaît la ligne consacrée à l'emprunt nouveau (463.284 €) qui permet l'équilibre du budget investissement proposé au vote; même si cet emprunt est en diminution cette année, il ne permettra pas une décreue significative de la dette et contribuera à maintenir un niveau d'endettement élevé de 18.139.033 € (dans la mesure où 100 % des investissements sont réalisés!). Je me rappelle que vous aviez prononcé cette phrase l'année dernière.

Herri Berri vote «non». L'année dernière, il y avait deux abstentions, cette année il y a quatre «non».

M. le Maire

Cela ne m'affole pas du tout.

M. Lafitte

En marge du budget, j'ai autre chose à vous demander, ce n'est pas très important mais je pense que vous allez me l'accorder.

J'ai reçu une lettre ouverte.

M. le Maire

Est-elle signée?

M. Lafitte

Oui, elle est signée de M. Manuel Da Costa, 18 rue Saint Jacques à Saint Jean de Luz. Je vous lis juste l'introduction qui a trait au budget :

«Lettre ouverte, Saint Jean de Luz, le 13 mars 2015.

En cette année de commémoration de l'anniversaire de la Libération, nous avons adressé à M. le Maire de Saint Jean de Luz, en date du 20 mars 2013, qu'il lui appartenait, à l'occasion de travaux au Monument aux Morts de la Ville, de procéder au retrait d'une stèle portant le titre de «déportés du travail».

M. le Maire

Je vous arrête, c'est hors budget.

M. Lafitte

Ce M. Da Costa demande que la stèle soit entretenue, restaurée. Ce que je vous demande ce soir, M. le Maire...

M. le Maire

J'ai coupé votre micro.

M. Lafitte

Mais pourquoi? C'est un luzien qui vous interpelle.

M. le Maire

On répondra à M. Da Costa.

M. Lafitte

Il demande simplement un budget pour nettoyer la stèle des évadés de France, rien d'autre!

M. le Maire

La stèle des évadés de France sera entretenue comme sont entretenus tous les monuments. Il n'y a pas lieu d'en faire une question particulière.

M. Lafitte

Je suis saisi d'une demande, que je porte à votre connaissance.

M. le Maire

M. Da Costa a un bon porte-parole.

M. Lafitte

Je dirai à M. Da Costa que vous êtes d'accord pour nettoyer cette stèle. Mais pourquoi ne pas lui avoir répondu?

M. le Maire

Il faut que je voie avec mes services. M. Da Costa m'a dit, au moment des élections, «je vous ai écrit». Je n'ai toujours pas vu la lettre, il faut que je vérifie.

M. Lafitte

20 mars 2013 tout de même! On doit du respect aux luziens.

N° 2 – FINANCES

Budget primitif 2015 : budgets annexes

Mme Ithurria, adjointe, expose :

Les projets de budgets primitifs 2015 des budgets annexes de la commune présentés en annexe se répartissent de la façon suivante :

Le budget primitif 2015 s'élève à la somme de **391.189,58 €**.

Ce projet présenté en annexe se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2014 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		46.990,65 €	46.990,65 €
Recettes	7.791,72 €	39.198,93 €	46.990,65 €

Section de Fonctionnement

	Résultat 2014 reporté	Propositions Nouvelles	Total
Dépenses		344.198,88 €	344.198,93 €
Recettes	59.198,93 €	285.000,00 €	344.198,93 €

□ Budget annexe : Jardin botanique

Le budget primitif 2015 s'élève à la somme de **113.866,63 €**.

Ce projet présenté en annexe, se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2014 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Section de Fonctionnement

	Résultat 2014 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses		113.866,63 €	113.866,63 €
Recettes	4.226,63 €	109.640,00 €	113.866,63 €

□ Budget annexe : zone d'aménagement Alturan

Le budget primitif 2015 s'élève à la somme de **1.211.526,98 €**.

Ce projet présenté en annexe se répartit de la façon suivante :

Section d'investissement

	Résultat 2014 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses	285.471,44 €	308.685,18 €	594.156,62 €
Recettes		594.156,62 €	594.156,62 €

Section de Fonctionnement

	Résultat 2014 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses	23.209,43 €	594.160,93 €	617.370,36 €
Recettes		617.370,36 €	617.370,36 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les budgets annexes 2015 suivants :

- camping municipal
- jardin botanique
- zone d'aménagement Alturan

Tous ces budgets sont votés au niveau du chapitre – tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- vote les budgets annexes 2015 suivants :

- **camping municipal**

Adopté par 25 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

- **jardin botanique**

Adopté par 25 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

- **zone d'aménagement Alturan**

Adopté par 25 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

Tous ces budgets sont votés au niveau du chapitre – tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

N° 3 – FINANCES

Budget primitif 2015 : fixation des taux des impôts locaux

Mme Ithurria, adjointe, expose :

Il convient de fixer les taux des trois taxes locales qui s'appliqueront aux bases communiquées par l'administration fiscale.

Il est proposé d'augmenter les taux sur l'année 2015 de 2,5 %.

Le produit attendu au titre des trois taxes s'établit donc de la façon suivante :

	Taux de l'année 2014	Taux proposé en 2015	Bases 2015	Produit 2015
Taxe d'habitation	11,36 %	11,64 %	43.313.000 €	5.041.633 €
Foncier bâti	11,12 %	11,40 %	34.215.000 €	3.900.510 €
Foncier non bâti	18,93 %	19,40 %	232.000 €	45.008 €
TOTAUX				8.987.151 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les taux 2015 de fiscalité directe comme suit :

Taxe d'habitation : 11,64 %

Foncier bâti : 11,40 %

Foncier non bâti : 19,40 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,

- fixe les taux 2015 de fiscalité directe comme suit :

Taxe d'habitation : 11,64 %

Foncier bâti : 11,40 %

Foncier non bâti : 19,40 %

Adopté par 26 voix

6 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

Commentaires

M. Lafitte

M. le Maire, puis-je me permettre de vous citer? Dans votre présentation du budget 2014, vous avez indiqué : «*Je placerai donc ce budget autour de trois axes forts*». Allons directement à l'axe II où vous disiez : «*Epargner les ménages des hausses de fiscalité pour ne pas aggraver encore la situation de nos concitoyens, ce qui implique de poursuivre notre action dans la maîtrise de nos budgets et de notre endettement...*».

Aujourd'hui, budget 2015, il est proposé d'augmenter les taux sur l'année de 2,5 %.

A la lecture de votre citation et de la délibération de ce soir, de deux choses l'une, M. le Maire :

- ou vous considérez que la situation de nos concitoyens s'est améliorée et donc vous augmentez la fiscalité locale;
- ou vous avez échoué dans la maîtrise de vos budgets et de votre endettement et donc vous augmentez la fiscalité locale.

M. le Maire, un compliment! Vous êtes quelqu'un, je pense, de lucide donc éliminons la première hypothèse. La seconde hypothèse est donc celle à retenir : échec dans la maîtrise de vos budgets et de votre endettement. Pour cette fois, notez bien que nous sommes d'accord avec vous!

Par ailleurs, puisque l'augmentation des taux des impôts locaux est liée au budget que nous n'avons pas voté, nous ne voyons pas comment nous pourrions voter cette délibération.

Herri Berri vote «non».

M. le Maire

Je vais vous répondre, non pas sur ce que j'ai dit en 2014 puisque la situation budgétaire des collectivités territoriales a bien évolué entre 2014 et 2015. Je vais vous répondre sur ce qu'a dit Isabelle Charriton, adjoint aux finances à la mairie de Bidart, lorsqu'elle a proposé d'augmenter de 5 % le budget de sa commune. Elle l'a dit en basque, je vous le lis en français : «*Une gestion en bonne mère de famille, un effort partagée, et un budget pour la solidarité*». Ceci me convient parfaitement. Voici ma réponse.

M. Etcheverry-Ainchart

Comment se fait-il qu'elle ait pu le dire en basque? C'est possible à Bidart et pas à Saint Jean de Luz.

M. le Maire

Chacun a le règlement de son conseil municipal.

M. Lafitte

Une remarque sur le delta de 473.000 € qui manque en DGF. On récupère je crois un montant de l'ordre de 430.000 €, c'est à vérifier. Je suppose que beaucoup de personnes concernées par les résidences secondaires vont comprendre l'effort qu'on leur demande, environ 50 ou 60 €. Cela aurait été en plus à la charge de notre budget, et vous auriez peut-être été obligé d'augmenter les taux pour tous les luziens. Aujourd'hui, on s'en sort avec hausse de 2,5 % seulement, peut-être parce que certains, comme M. Etcheverry-Ainchart par exemple, ont proposé depuis longtemps cette surtaxe.

Pour terminer, je vais citer quelqu'un qui était maire de Biarritz, qui ne l'est plus, c'est M. Boroira qui posait le fait que les résidences secondaires sont une partie du problème, il est donc normal qu'elles soient une partie de solution. Je souscris tout à fait à cet énoncé. En permettant d'abonder notre budget de 430.000 €, elles deviennent une partie de la solution.

M. le Maire

Je ne vais pas rentrer dans ce débat.

M. Lafitte

Courage, fuyons, M. le Maire !

M. le Maire

Pas du tout! Aujourd'hui, vous acceptez enfin qu'on prenne le critère de la population DGF et non de la population Insee, vous intégrez enfin les impôts que payent les résidences secondaires.

M. Lafitte

Paso.

M. le Maire

Oui, c'est facile, vous vous échappez.

M. Lafitte

Que voulez-vous qu'on fasse de ce type d'arguments?

M. le Maire

Il faut avoir des arguments.

Un troisième argument, que je n'ai pas exposé : un foyer fiscal, avec deux enfants, qui vit dans un appartement, aura une augmentation de sa taxe d'habitation sur Saint Jean de Luz, d'environ 8 €; et un foyer fiscal qui habite une maison, avec deux enfants également, aura une augmentation d'environ 18 €; enfin, un foyer fiscal, sans enfant, habitant dans un appartement, environ 10 €.

Voilà ce que représentera l'augmentation pour les personnes qui payent de la taxe d'habitation.

M. Lafitte

On ne dit merci à personne.

M. le Maire

Je vous le dis pour que vous vous rendiez compte ce que représente ces augmentations sur des taux déjà bas.

N° 4 – FINANCES

Budget primitif 2015 : autorisations de programmes et crédits de paiement

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Depuis plusieurs exercices comptables, la commune a décidé la mise en place d'autorisations de programmes.

Celles-ci concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification et l'ouverture des autorisations de programme pour les opérations suivantes et détaillées en annexe :

Afin de poursuivre les opérations en cours suivantes :

- Travaux sur le littoral
- Restructuration des bâtiments scolaires
- Véloroute Nord / Sud
- Participation construction logement social

- Requalification de la place Louis XIV
- Déplacement services techniques
- Halle culturelle et locaux associatifs
- Renouvellement urbain quartier Fargeot
- Ur Yoko : extension des locaux

Afin de lancer de nouvelles opérations :

- Fronton municipal
 - Extension gymnase Ravel
- d'autoriser l'ouverture des crédits de paiement correspondants,
- d'approuver le plan de financement des opérations présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve la modification et l'ouverture des autorisations de programme pour les opérations suivantes et détaillées en annexe,
- autorise l'ouverture des crédits de paiement correspondants,
- approuve le plan de financement des opérations présentées.

Afin de poursuivre les opérations en cours suivantes :

- Travaux sur le littoral
- Restructuration des bâtiments scolaires
- Véloroute Nord / Sud
- Participation construction logement social
- Déplacement services techniques
- Renouvellement urbain quartier Fargeot
- Ur Yoko : extension des locaux

Adopté à l'unanimité

- Requalification de la place Louis XIV

Adopté par 28 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

- Halle culturelle et locaux associatifs

Adopté par 28 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

Afin de lancer de nouvelles opérations :

- Fronton municipal
- Extension gymnase Ravel

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Il y a pas mal d'opérations en AP/CP, on va toutes les voter sauf celle qui concerne la requalification de la place Louis XIV.

Même si, sur les AP/CP de 2015, cette opération n'est pas programmée – elle apparaît puis vous la repoussez sans arrêt.

M. le Maire

Nous n'avons ouverte et nous l'abonderons lorsque le budget le permettra.

M. Lafitte

On va donc en parler puisque vous l'avez ouvert.

Comment pouvez-vous, un seul instant, imaginer cette requalification pour un montant de 1.500.000 € avec 1.000.000 € à la charge du seul budget de la ville.

Nous estimons que, d'une part, c'est une opération loin, très loin d'être prioritaire dans le contexte budgétaire plus que contraint que nous connaissons et que, d'autre part – cela m'a été soufflé par beaucoup de luziens - vu l'état déplorable de la voirie luzienne dans les différents quartiers périphériques, l'urgence commande de remédier à cette situation dans les meilleurs délais. Je ne vais pas citer les rues. Ensuite, il sera toujours temps de s'intéresser à une des vitrines de la Ville; pour Herri Berri, clairement, la priorité n'est pas aux paillettes mais à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, qui passe par une voirie acceptable.

Mme Debarbieux

Je précise qu'on s'abstient sur la halle culturelle car on ne connaît pas le projet.

M. le Maire

Nous non plus entièrement, mais nous sommes obligés de commencer par ouvrir les premiers crédits d'études.

M. Lafitte

Nous n'avons pas d'informations précises pour nous prononcer, nous ne connaissons pas le projet.

M. le Maire

Vous le verrez, vous êtes au conseil municipal pour le voir.

M. Lafitte

Oui, si c'est comme pour la piscine à l'époque!

M. le Maire

La piscine est très bien, ce serait à refaire, il faudrait refaire la même, voire un peu plus grande. Il y a 180 000 visiteurs à la piscine.

M. Lafitte

Oui, d'accord mais c'est la hauteur d'investissement qui nous gêne.

M. le Maire

Une piscine Caneton comme à Hendaye, il n'y a pas 180 000 personnes. Chez nous, il y a le côté sport et le côté loisirs. On ne va pas recommencer le débat.

M. Lafitte

Elle n'impacte pas autant les finances de la ville d'Hendaye que la nôtre, c'est tout !

M. le Maire

Ils vont la refaire et vous verrez ce qu'ils feront.

N° 5 - FINANCES

Budget primitif 2015 : subventions aux associations et à divers organismes

Mme Lacaze, conseiller municipal délégué, expose :

Le montant global des dotations proposées au secteur associatif ou assimilé dans le budget primitif 2015 s'élève à **2.817.289,10 €** répartis comme suit :

Subventions : sports et vie associative	312 486 €
Subventions : culture, patrimoine, traditions et langue basque	333 212 €
Subventions : sportives scolaires	6 449,10 €
Subventions : travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral	14 000 €
Subventions : action sociale, santé, famille et personnes âgées	1 335 268 €
Subventions : petite enfance, jeunesse et éducation	85 968 €
Subventions : commerce - artisanat et animations de la ville	693 950 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	2 956 €
Subventions : finances, administration générale et ressources humaines	33 000 €
TOTAL	2 817 289,10 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les subventions 2015 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» du 24 février 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 24 février 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 5 mars 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Sports et vie associative*» du 12 mars 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Action sociale, santé, famille et personnes âgées*» du 17 mars 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Commerce-artisanat et animations de la ville*» du 26 mars 2015,
- vote les subventions 2015 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions «sports et vie associative»

Adopté à l'unanimité

Subventions «culture, patrimoine, traditions et langue basque»

Adopté à l'unanimité

Subventions «sportives scolaires»

Adopté à l'unanimité

Subventions «travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral»

Adopté à l'unanimité

**Subventions «action sociale, santé, famille et personnes âgées»
(dont CCAS 648.000 € et Sagardian 600.000 €)**

Adopté à l'unanimité

Subventions «petite enfance, jeunesse et éducation»

Adopté à l'unanimité

Subventions «commerce-artisanat et animations de la ville»

Adopté par 26 voix

6 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Aguerretche)

Subventions «urbanisme, habitat et stratégie urbaine»

Adopté à l'unanimité

Subventions «finances, administration générale et ressources humaines»

Adopté à l'unanimité

Etant précisé que les conseillers suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions des associations concernées ci-dessous :

- Jean-François Irigoyen pour l'association Ur Ikara
- Eric Soreau pour l'association des commerçants «Authentiquement Saint Jean»
- Stéphane Alvarez pour l'association «Croix Rouge»
- Guillaume Colas pour l'association «Belharra Watermen»
- Pascal Lafitte pour l'association «Les Caravelles»

Commentaires

Mme Debarbieux

Je peux prendre la parole?

M. le Maire

Pour une fois que ce n'est pas M. Lafitte, cela me fait plaisir de vous entendre.

Mme Debarbieux

Je vais le laisser se reposer, jusqu'à tout à l'heure.

M. Lafitte

J'interviens beaucoup mais je voudrais préciser que Mme Debarbieux et M. Etcheverry-Ainchart ont mené une campagne remarquable, ils sont donc un peu fatigués.

M. le Maire

Mme Debarbieux, revenons à l'ordre du jour s'il vous plaît.

Mme Debarbieux

Nous souhaitons apporter quelques remarques sur le chapitre subventions aux associations.

A la lecture de ce document, force est de constater que les aides en fonctionnement accordées aux associations culturelles sont deux fois plus impactées par la politique d'austérité qui nous est imposée, que celles accordées aux associations sportives. Exemple : moins 31 % en 2015 au chapitre animations culturelles alors que les subventions dédiées à l'animation sportive enregistrent une baisse de 15 %.

Au chapitre investissement, le différentiel est encore plus marqué, alors que la commune a un déficit certain d'équipements culturels convenablement adaptés aux différentes expressions culturelles.

Un seul projet culturel structurant est programmé : la halle culturelle et locaux associatifs. A la lecture des documents budgétaires, nous avons bien compris que ce projet, même s'il reste encore très flou pour nous, risque d'attendre de nombreuses années avant de voir le jour... dans le meilleur des cas.

Rien sur l'école de musique qui doit pourtant impérativement trouver de nouveaux locaux afin d'assurer correctement son enseignement.

Alors qu'au chapitre investissement sportif, après des années d'une dynamique ascendante en matière d'équipements, «les bienheureux», trois projets sportif structurants sont programmés : Ur Yoko, gymnase Ravel, fronton municipal.

Pour Herri Berri la pratique et l'enseignement culturel sont aussi importants que la pratique et l'enseignement sportif. Tout en reconnaissant le bien fondé de ces équipements, nous vous demandons donc, M. le Maire, d'être attentif à cette équité.

M. le Maire

Sur le fonctionnement, je ne sais pas d'où vous sortez vos chiffres, mais je peux vous dire – et mon adjoint à la culture sera d'accord – qu'il n'y a aucune baisse du budget de fonctionnement de la culture cette année, ni des subventions attribuées aux associations culturelles.

M. Etcheverry

Nous avons accordé toutes les demandes de subventions de fonctionnement. Nous n'en avons refusé aucune.

Mme Debarbieux

En cumulant les subventions spécifiques, elles sont plus importantes en matière culturelle.

M. le Maire

Sur la totalité du budget «culture», hors investissement, ce sont les mêmes montants que l'année dernière.

Mme Debarbieux

Oui, je fais partie de la commission, je sais bien que nous n'avons rien refusé.

M. Etcheverry

S'il y a une baisse, c'est peut-être qu'il y a moins de demandes, mais ce n'est pas de notre fait.

Mme Debarbieux

Et vous avez un projet pour l'école de musique?

M. le Maire

Le projet de l'école de musique sera étudié en même temps que celui de la halle culturelle.

Mme Debarbieux

C'est remis aux calendes grecques alors!

M. le Maire

Non, pourquoi?

Mme Debarbieux

J'espère me tromper... Mais c'est important la culture, vous le savez bien.

M. le Maire

Nous allons faire mentir le proverbe qui dit : c'est lorsque nous en avons le moins qu'on l'étale le plus.

M. Lafitte

Nous votons toutes les subventions sauf la subvention «commerce, artisanat et animations de la ville». Il faut bien faire attention à lire toutes les lignes de l'annexe IV.

M. le Maire

Pourtant, il était bien présenté ce budget?

M. Lafitte

Oui, justement, c'est grâce aux parties colorisées que nous avons pu voir la subvention à l'office de tourisme de 550.000 €, qui se cachait bien, la coquine, elle est partout.

M. le Maire

Je reconnais que c'est dur de faire de l'opposition

N° 6 – RESSOURCES HUMAINES

Approbation du tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mai 2015

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Chaque année, il appartient au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial de la commune.

Il est rappelé que celui-ci est susceptible de modifications durant l'année compte tenu de l'attente des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques et des besoins des services.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mai 2015 présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 3 février 2015,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,

- approuve le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mai 2015 présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° 7 - RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2015

Mme Ithurria, adjoint, expose :

- **Sur le budget général :**

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 101 jeunes se verront proposer un contrat saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre) dans les services suivants :

- Club Donibane,
- Nettoyage des plages et filet anti-pollution,
- Voirie, festivités, propreté,
- Espaces verts,
- Police municipale–stationnement payant,
- Culture, surveillance exposition.

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 330 majoré 316 (excepté pour les personnels titulaires du BEESAN-cours de natation du club Donibane où la base retenue est l'indice majoré 352), ce qui représente une incidence financière totale de 207 400 € (charges comprises) qui est inscrite au budget primitif 2015.

- **Sur le budget annexe camping municipal :**

Afin de permettre le bon fonctionnement de cet équipement, il convient de recruter un équipier du directeur (sur la base d'un indice brut 330 majoré 316) et 16 jeunes gens répartis de juin à août 2015 (sur la base d'un indice brut 330 majoré 316). La dépense évaluée à 34.000 € est inscrite au budget primitif 2015 du camping municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux, du camping municipal et du jardin botanique,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité

N° 8 - RESSOURCES HUMAINES

Surveillance des plages 2015 : recrutement de sauveteurs nautiques saisonniers et règlement à l'Etat des frais

M. Irigoyen, adjoint, expose :

La surveillance des cinq plages de Saint-Jean-de-Luz durant la saison estivale sera assurée par des CRS/MNS et des sauveteurs nautiques communaux saisonniers.

Les candidats participeront à un stage du 21 au 24 avril 2015 qui permettra d'évaluer leur aptitude. Ce stage sera encadré par 8 MNS CRS et 8 sauveteurs saisonniers, parmi les plus anciens et qualifiés.

Une mise à jour du BNSSA sera effectuée lors du dernier jour du stage mer, avec le concours de la FNMNS.

A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2015, la partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) sera surveillée de 11h à 19h30.

La surveillance des plages de la commune pour 2015 prévoit un effectif de 33 saisonniers maximum répartis sur l'ensemble des plages, selon les périodes suivantes:

<p style="text-align: center;">Grande plage <u>Mois de mai</u> A compter du 1^{er} mai, (du 1^{er} au 3, du 8 au 10, du 14 au 17, du 23 au 25, et du 30 au 31 mai)</p> <p style="text-align: center;"><u>Juin et septembre</u> A compter du 1^{er} juin, surveillance en continu jusqu'au dimanche 13 septembre inclus, puis week-ends du 19 et 20 septembre, et du 26 et 27 septembre</p> <p style="text-align: center;"><u>juillet et août</u> du 1^{er} au 31 inclus</p>
Erromardie : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus
Mayarco : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus
Lafitenia : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus
Senix (Saint-Jean-de-Luz / Guéthary) : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus

Variable d'ajustement :

Dans le cas où le nombre de fonctionnaires de police serait inférieur à celui prévu, un recrutement complémentaire sera effectué parmi les candidats saisonniers déclarés aptes à l'issue du stage mer. L'engagement des sauveteurs nautiques (mai à septembre) et des chefs de postes et adjoints au chef de poste (hors temps de présence des maîtres nageurs sauveteurs CRS) se fait désormais sur la base du statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet) de la fonction publique territoriale recruté pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et de retenir le barème de rémunération suivant :

- Sauveteurs nautiques (ICP inclus) :
 - 1^{er} et 2^{ème} année – IM 319
 - 3^{ème} et 4^{ème} année – IM 325
 - 5^{ème} année et + – IM 339
- Chefs de postes – IM 358 (1 par poste)
- Adjoints au chef de poste – IM 345 (2 par poste)

Un crédit global de 215.800 € a été inscrit au budget primitif 2015-chapitre 012 à cet effet.

Concernant les CRS/MNS, la commune remboursera à l'Etat les frais de déplacement et de mission de ces agents dans les conditions réglementaires (frais évalués à 42.000 €) dont les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, et le dispositif de surveillance des plages,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- d'autoriser le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, et le dispositif de surveillance des plages,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- autorise le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la commune.

Adopté à l'unanimité

N° 9 – RESSOURCES HUMAINES

Gestion du site handiplage pendant les mois de juillet et août 2015

M. Irigoyen, adjoint, expose :

Depuis l'été 2010, la commune a repris en régie un site équipé pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite et déficients visuels lors de la saison estivale, qui est situé au sud de la grande plage. L'employé saisonnier qui y est affecté est recruté sur la base du barème établi pour le personnel de surveillance des plages débutant (IB 337 – IM 319). En outre, il est titulaire du brevet de secourisme (PSE1).

Le candidat retenu devra participer à un stage de sensibilisation de 2 jours, dispensé par l'association Handiplage.

Les saisonniers sauveteurs de la grande plage pourront être affectés à ce poste en cas de besoin de remplacement ponctuel.

Afin d'assurer une cohérence du dispositif des plages, il est proposé que la commune de Saint Jean de Luz reconduise la gestion du site handiplage en régie, en mettant à disposition un saisonnier municipal, ainsi que tout le matériel nécessaire à cette activité (3 tiralos, un système audio plage équipé pour les personnes malvoyantes, radios, paddle boards, potence de transfert).

Pour 2015, le site sera ouvert tous les jours gratuitement au public (avec la présence d'agent municipal) du 1^{er} juillet au 31 août :

- de 13h30 à 19h00 du lundi au jeudi
- de 13h00 à 19h00 du vendredi au dimanche.

Il est précisé qu'en dehors de cette période l'accès aux tiralos est possible par demande d'un digicode auprès du poste de secours ou de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2015,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2015,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ce poste et signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Tant qu'on est sur le sujet du handicap au niveau de la ville, de mémoire, sur le budget, il me semble qu'il y a une ligne dédiée à la mise en accessibilité des équipements de la commune. Pendant six ans, il y a eu un vrai travail de réalisé, quelqu'un du conseil municipal le portait remarquablement, quelqu'un qui n'est plus présent dans ce mandat. De mémoire, la ligne portait sur une somme de 62.000 ou 63.000 €. N'est-ce pas quelque peu élevé?

M. le Maire

Il y a eu une modification dans le montage du budget : auparavant, on faisait ressortir tout ce que l'on faisait pour le handicap dans les travaux de voirie.

M. Lafitte

D'accord, c'est une explication technique.

M. le Maire

L'action en faveur du handicap a également été globalisée au niveau de l'Agglomération. Une personne a été recrutée pour la mise en place de la loi Adhap.

N° 10 – RESSOURCES HUMAINES

Fixation des tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2015

Mme Ithurria, adjointe, expose :

Chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs des interventions du personnel communal, qui peut être amené à agir pour le compte des particuliers et des associations. Ces tarifs sont principalement appliqués dans le cadre des recours exercés par la ville auprès des compagnies d'assurance.

Au titre de l'année 2015, il est proposé de retenir les montants suivants :

- 25,28 € de l'heure pour les jours ouvrables,
- 50,33 € de l'heure pour les jours fériés et dimanches,

ce qui représente une augmentation de 1,60 % par rapport aux tarifs de 2014.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2015 aux montants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- fixe les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2015 aux montants précités.

Adopté à l'unanimité

N° 11 – ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du nombre de postes d'adjoints

M. le Maire expose :

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf adjoints.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint, il vous est proposé de porter à huit le nombre de postes d'adjoint.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à huit le nombre d'adjoints du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,

- fixe à huit le nombre d'adjoints du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Toujours pas d'adjoint à l'urbanisme, je suppose?

M. le Maire

C'est le maire qui s'occupe de l'urbanisme.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est bien ce que nous avons compris.

N° 12 – ADMINISTRATION GENERALE

Création d'une commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» et élection des représentants au conseil municipal

M. Soreau, adjoint, expose :

Conformément à l'article 29 de son règlement intérieur, le conseil municipal peut décider en cours de mandat, de la création de comités consultatifs ou commissions extra-municipales dont les modalités de fonctionnement et la composition sont fixées par délibération conformément à l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales.

Afin de développer l'animation locale et l'organisation de manifestations festives, et dans un souci de gestion participative, il est proposé de créer une commission «Fêtes traditionnelles» afin de conduire des actions avec les représentants de différentes associations luziennes.

Cet organe consultatif émettra des avis et sera force de proposition notamment au niveau des contenus des programmes, en appui de l'office de tourisme du commerce et de l'artisanat qui assure le support logistique et financier des animations.

Cette commission, présidée par un membre du conseil municipal désigné par le maire, pourrait être composée comme suit :

- 7 représentants de la commune,
- 5 représentants d'associations luziennes,
- 2 représentants des socio-professionnels-commerçants, cafetiers, restaurateurs.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la formation de la commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» telle que présentée,
- de procéder à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve la formation de la commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» telle que présentée,
- procède à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission, comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| - Eric Soreau | - Sylvie Dargains |
| - Pello Etcheverry | - Lamia Horchani |
| - Valérie Othaburu-Fischer | - Danielle Marsaguet |
| - Thomas Ruspil | |

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Le partage nous convient, M. le Maire. Nous aurions été embêtés que nos amis socialistes n'y soient pas.

M. Etcheverry-Ainchart

Il y a trois oppositions dans cette assemblée, il y en a donc une qui n'est pas représentée.

M. le Maire

Quand vous m'aurez donné la composition de votre groupe, je saurai combien il y a d'oppositions.

N° 13 – ADMINISTRATION GENERALE

Mutualisation des services : transfert de l'instruction du droit des sols à la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque

M. de Lara, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre de la mise en place des dispositions de la loi ALUR, les services instructeurs de l'Etat n'assureront plus à compter du 1^{er} juillet 2015 l'instruction des actes d'urbanisme des communes appartenant à une communauté de moins de 10 000 habitants.

Suite à cette fin de mise à disposition gratuite des services de l'Etat, le conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays Basque a validé, par délibération du 18 décembre 2014, la création d'un service commun «instruction des autorisations d'urbanisme» qui assurera l'instruction des actes d'urbanisme suivants :

- les certificats d'urbanisme
- les déclarations préalables,
- les permis de construire,
- les permis d'aménager,
- les permis de démolir.

Il appartient aujourd'hui à chaque commune membre de l'Agglomération Sud Pays Basque de se prononcer sur sa volonté ou non d'adhérer à ce service commun.

La commune de Saint Jean de Luz disposant à ce jour d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme, le personnel communal affecté à ce service peut faire l'objet d'un transfert de plein droit.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- de transférer les deux agents instructeurs à la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque, conformément à l'avis favorable émis par le comité technique paritaire en date du 3 février 2015,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 3 février 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 5 février 2015,
- vu l'avis favorable de la commission «*Intercommunalité et ville numérique*» du 6 mars 2015,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- transfère les deux agents instructeurs à la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque, conformément à l'avis favorable émis par le comité technique paritaire en date du 3 février 2015,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Cette délibération nous satisfait. D'abord car, dans une période de vaches maigres au plan budgétaire, il est de bonne politique de savoir mutualiser les moyens humains et techniques, dans le domaine de l'urbanisme comme dans d'autres domaines. Ensuite, c'est une nouvelle qui est d'autant meilleure qu'elle concerne un personnel de grande qualité, dont nous considérons qu'elle est bien moins une perte pour la commune – d'autant plus qu'elle sera suppléée par une personne de tout aussi grande qualité en la personne de Séverine Niquet – qu'un atout majeur apporté à la communauté d'agglomération. Nous souhaitons notamment bon vent à Nadine Lopez dans ses nouvelles fonctions, et soulignons tout le plaisir que nous avons eu à travailler avec elle en commission d'urbanisme.

Par ailleurs, nous pouvions craindre qu'une telle mesure de centralisation nuise à la proximité du service public, sa localisation dans la commune elle-même assurant auparavant un lien direct entre particulier, service instructeur et commission municipale d'urbanisme. Or, les dispositions de la convention garantissent clairement le maintien en mairie de chaque commune de l'interface offerte au public, soulevant a priori nos craintes à cet égard. L'absence dans la convention de toute mention du rôle de la commission d'urbanisme paraît plus curieuse, mais je suppose que ses attributions restent inchangées et que les modifications ne concernent que l'instruction technique, vous voudrez bien nous le préciser à toutes fins utiles.

M. le Maire

Oui, c'est le cas.

M. Etcheverry-Ainchart

Très bien.

Pour finir, nous précisons que pour notre part, cette logique de renforcement de la logique intercommunale, ici circonscrite au domaine purement technique, devrait être poussée encore plus loin à l'avenir, au plan politique donc. L'instruction des autorisations à l'échelon intercommunal, c'est bien, mais l'élaboration de l'urbanisme à cet échelon, c'est encore mieux. Certes, il est toujours difficile de se dessaisir de pans aussi emblématiques que les politiques urbanistiques, qui participent tellement de l'identité d'une commune, je dirais presque de son indépendance. Mais aujourd'hui, à l'heure du concept de renouvellement urbain, de la montée en puissance des intercommunalités, de l'évidence d'un seul et même bassin de vie sur ce littoral, tout nous encourage à dépasser le réflexe du « chacun-son-PLU » pour, désormais, penser PLUI, en complément du SCOT déjà existant.

On le sait, ce ne sera pas aisé. Se doter d'un PLU opposable n'est déjà pas une mince affaire, il suffit de regarder de l'autre côté de la Nivelle. Plus compliqué sera encore d'en réaliser un entre tant de villes, dont les enjeux en termes d'aménagement du territoire mais aussi les orientations politiques sont si différents. Mais un peu de volontarisme et de hauteur de vue dans chaque commune devrait pouvoir nous permettre de laisser de côté nos petits égoïsmes municipaux – qui nous frappent tous, nous ne vous reprochons rien à vous en particulier dans ce domaine –, ceci dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

M. le Maire

Vous avez raison : nous devons mutualiser chaque fois que c'est possible. L'ensemble des directeurs généraux du territoire de l'Agglo se réunit régulièrement pour réfléchir à d'autres mutualisations.

Cependant, il me manque quelque chose dans votre PLUI : vous avez oublié de citer la grande intercommunalité du Pays Basque. Vous observez déjà des difficultés entre 12 communes, alors avec 158? C'est ce que vous avez voulu dire?

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne m'attendais pas à cette sortie de votre part, que vous alliez sur ce terrain, c'est inespéré! Je suppose donc que votre adhésion à ce projet est toujours d'actualité. Par contre, localement – il y avait évidemment cette question en filigrane de mon intervention – nous dirigeons-nous vers un PLUI?

M. le Maire

Bien sûr, les réserves que vous avez soulevées existent, nous n'y allons pas de gré, mais je pense que la loi nous imposera un jour les PLUI, et même assez rapidement.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous n'y allez pas de gré? Je trouve que c'est bien pourtant dans un bassin de vie tel que le nôtre.

M. le Maire

Nous sommes communes urbaines, il existe des communes plus petites, plus rurales, qui ne sont pas emballées par un chamboulement de leur habitat.

M. Etcheverry-Ainchart

Nous en avons déjà discuté il y a deux séances je crois : plutôt que de subir les évolutions démographiques ici, il vaut mieux les anticiper, et cela passe assurément par un PLUI. Cela veut dire qu'il y a un PADD intercommunal? C'est ça qui garantit la stratégie de territoire.

M. le Maire

C'est en réflexion, en complément du SCOT.

Merci pour votre soutien, vous soutenez à la fois le maire et le président de l'Agglo, c'est gentil.

M. Etcheverry-Ainchart

Et merci pour votre soutien à l'intercommunalité unique au Pays Basque Nord.

M. le Maire

Vous m'avez paru un peu hésitant dans votre intervention.

M. Etcheverry-Ainchart

Je n'ai jamais dit que c'était facile. Kennedy avait dit quelque chose dans ce sens-là : ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas le faire, ou inversement je ne sais plus.

N° 14 – ADMINISTRATION GENERALE

Camping municipal : approbation d'une convention d'hébergement avec la société TSO

M. Soreau, adjoint, expose :

La commune a été sollicitée par la société TSO, spécialisée dans le secteur d'activité de la construction de voies ferrées, pour assurer l'hébergement de ses employés au sein du camping municipal Chibaou Berria.

La société TSO doit en effet assurer des travaux sur la voie ferrée entre Biarritz et Hendaye et recherche une solution de logement pour une période de trois mois.

Un projet de convention entre la commune et la société TSO a été établi, portant sur la mise à disposition d'emplacements nécessaires pour l'installation de 42 caravanes à partir du mois d'avril 2015 et jusqu'au 20 juin 2015.

La société TSO s'engage à bénéficier des prestations proposées par le camping conformément au règlement intérieur, selon les tarifs et conditions financières détaillés dans la convention.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'emplacements au camping municipal au profit de la société TSO et les modalités d'utilisation du site par cette dernière,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- approuve la convention de mise à disposition d'emplacements au camping municipal au profit de la société TSO et les modalités d'utilisation du site par cette dernière,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

N° 15 - ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel du représentant de la commune au conseil d'administration de la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA)

M. Irigoyen, adjoint, expose :

L'article L 1524-5 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales prévoit que doit être adressé au maire de chaque commune, membre d'un établissement public de coopération intercommunale, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

La Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) a transmis son rapport d'activités à la commune pour l'année 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du rapport concernant les activités de la SEPA joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 25 mars 2015,
- prend acte du rapport concernant les activités de la SEPA joint en annexe.

N° 16 - ENSEIGNEMENT

Aide aux écoles privées : fixation du forfait communal 2015

Mme Arribas, adjoint, expose :

En application de la loi du 25 janvier 1985 (n° 85-97) relative à l'enseignement privé, la commune doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique.

Le calcul de ce montant étant basé sur le compte administratif N-2 soit l'année 2013, le coût d'un élève du secteur public a été établi à 688,26 €.

Cette dépense globale est de 185 141,94 € pour 269 élèves domiciliés à Saint Jean de Luz et répartie dans les écoles suivantes :

- Groupe scolaire Donibane,
- Ikastola.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le compte 2/2111/65748 pour une somme de 69 514,26 € et sur le compte 2/2121/65748 pour une somme de 115 627,68 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le forfait communal à 688,26 € par élève pour l'année 2015,
- d'autoriser M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 24 février 2015,
- fixe le forfait communal à 688,26 € par élève pour l'année 2015,
- autorise M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Adopté par 31 voix

1 abstention (Mme Debarbieux)

Commentaires

Mme Debarbieux

Comme chaque année, cette délibération qui nous est présentée, appelle de ma part une explication qui va conduire à m'abstenir. Seule l'école publique, gratuite et laïque accueille tous les enfants sans distinction, quels que soient leur milieu social ou leur religion. Elle est un brassage social qui n'existe nulle part ailleurs dans la société française.

Subventionner les écoles privées, c'est alimenter un système qui aujourd'hui s'emballa. Nous assistons en France à la création de plus en plus d'établissements privés, qu'ils soient sous contrat ou non.

Si l'on continue sur cette trajectoire, bientôt - mais nous y sommes déjà - chaque enfant sera prédisposé dès sa naissance en fonction de paramètres sociaux ou religieux à fréquenter telle ou telle école. Au regard des convictions qui sont les miennes, cette tendance est un frein au vivre ensemble et nuit à l'égalité des chances.

Cette situation a bien sûr plusieurs explications. Elle a pour conséquence un cloisonnement dès le plus jeune âge qui préfigure un avenir inquiétant. La mixité sociale et la laïcité à l'école permettent de contribuer à la réduction des inégalités et bâtir les fondations «du vivre ensemble» qui leur serviront tout au long de leurs vies.

M. le Maire

C'est dur les alliances politiques parfois, M. Lafitte.

M. Lafitte

Je ne vous attendais pas du tout, M. le Maire. Nous ne sommes pas dans le dogme, nous respectons la position de Mme Debarbieux, elle argumente sa position, elle assume ses arguments, elle est tout à fait à sa place dans le groupe Herri Berri.

Mme Debarbieux

C'est une richesse.

M. Etcheverry-Ainchart

Le groupe Herri Berri n'est, de toute façon, pas une alliance politique. Mme Debarbieux a rejoint un groupe municipal qui n'a pas changé de nature.

M. Lafitte

Et un groupe qui ne perd pas d'éléments, M. le Maire.

M. le Maire

Je ne vois pas du tout ce dont vous parlez, pas du tout.

N° 17 – ENSEIGNEMENT

Allocation 2015 «fournitures scolaires»

Mme Arribas, adjoint, expose :

Le montant de l'allocation «fournitures scolaires» des écoles élémentaires et maternelles publiques est fixé chaque année par le conseil municipal.

Après consultation de la commission «*petite enfance, jeunesse et éducation*», il est proposé de fixer cette allocation pour l'année 2015 à 31,50 € (*même montant qu'en 2014*).

Le montant de la dépense correspondante s'élèverait à 24 538,50 € sur la base d'un effectif de 779 élèves pour l'enseignement public.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 24 février 2015,
- fixe l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Une petite réflexion rapide, nous allons voter la délibération sans problème. J'ai été en relation avec des professeurs du groupe scolaire Ravel qui sont inquiets pour l'avenir de la section bilingue français/basque, dû à la diminution du nombre d'élèves apprenant dans les écoles publiques cette filière bilingue. Je tire la sonnette d'alarme depuis un moment : nous avons une légère diminution du nombre d'enfants à partir de la maternelle, mais on a une grosse déperdition au niveau de l'entrée en 6^{ème}. Je répète : le problème de la langue basque est, en partie, une réponse au problème des écoles, et en partie une réponse à l'augmentation du nombre de locuteurs.

Pour les écoles privées, ça va encore, moi je parle pour les écoles publiques, je n'apprécie pas du tout, je le vis mal, de voir cette déperdition lente dans les écoles publiques bilingues à Saint Jean de Luz. Quelqu'un de l'Office public de la langue basque me faisait remarquer que c'était la seule ville où il n'y a pas d'augmentation du nombre de locuteurs en langue basque, au niveau des écoles publiques. Vous m'aviez dit que vous le feriez pendant votre mandat, et je l'attends : l'ouverture d'un second groupe luzien public au bilinguisme.

M. le Maire

Je crois que Mme Arribas vous l'a déjà dit : l'OPLB est venu nous rencontrer avec son président et sa directrice. La ville de Saint Jean de Luz a pris deux engagements : l'un en faveur de l'immersion totale en maternelle au groupe scolaire Urdazuri, l'autre d'ouvrir une section bilingue à l'école du centre.

M. Lafitte

Magnifique réponse de votre part, M. le Maire, quand j'entends votre adjoint dire le mot «ultérieurement», cela me gêne. Mais si vous avez la volonté, j'en prends acte.

C'est très bien le fait d'augmenter la qualité des locuteurs, il faut en passer par là, cela renvoie à un modèle que l'Education Nationale va porter, c'est très bien. On augmente la qualité, et juste avant, hiérarchiquement, il faut augmenter la quantité de locuteurs. Mais ce que vous répondez, M. le Maire, me va tout à fait.

Mme Arribas

On en avait discuté en commission enseignement : l'idée n'était pas d'ouvrir une autre école, mais d'abord de bien consolider le groupe scolaire Urdazuri. Aujourd'hui, elle en prend le chemin, on met en place l'immersion dès la maternelle et, dans un deuxième temps, on réfléchira plus longuement à l'ouverture dans une autre école.

M. Lafitte

Il ne faut pas que je prenne ma retraite : verrai-je une section bilingue à l'école du centre?

Mme Arribas

On n'a pas calculé de cette façon. On a calculé de façon à ce que les écoles soient plus équilibrées, l'école du centre accueille beaucoup d'enfants, du fait de sa position géographique en plein centre.

M. le Maire

Il y a quand même un souci sur les effectifs généraux au collège Ravel.

M. Lafitte

Seuls deux élèves d'Urdazuri maintiennent la section bilingue en entrant au collège.

M. le Maire

Mais parce que les autres élèves ne se sont pas inscrits à Ravel, dans le public. On ne va pas lancer le débat.

Mme Arribas

A Chantaco, le problème ne se pose pas. Pourquoi? Parce que le découpage de la carte scolaire aujourd'hui fait que ceux qui habitent d'un côté de l'autoroute vont à Ravel, et ceux qui habitent de l'autre côté vont à Chantaco. Les constructions étant aujourd'hui de l'autre côté de la voie ferrée, les élèves vont donc à Chantaco. On se retrouve donc avec des élèves du primaire Aice Errota, du Centre, qui vont à Chantaco.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (du n° 30 du 16 février 2015 au n° 45 du 16 mars 2015).

Adopté à l'unanimité

Question d'actualité du groupe Herri Berri

M. Etcheverry-Ainchart

Jaun auzapeza,

Martxoaren 31a neguko etenaldiaren bukaera eguna da eta kanporatzeak berriz hasiko dira. Bihar, uxier batek edozoin atera jotzen ahalko du, alokatzaile baten bat kanporatzeko.

Pratika hori beste garai batekoa da, zuzengabe bezain bortitza zailtasunetan diren hainbat familia edo gazterendako.

Gaur egun, familien gastuetarik etxebizitzaren parteak lehen maila osatzen du, alokairu eta kargu hein altuaz joanago eta kezkatuagoak direlarik.

Jaun auzapeza, Herri Berri taldeak denendako etxebizitza eskubidea defendiatzen du, betan jabeek zor zaien alokairua eskuratzekoa azpimarratuz (adibidez alokatze arriskuen kontrako bermeetan oinarrituz). Galdera hauek egiten dizkizu :

- Gure herrian kanporatzeak hunkitu jendeek beste egoitza bat atzemaiteko aterabide bat atzeman ote dute ?
- Kanporatze bilantxo bat egin daiteke azken urte hauendako?

Kanporatzeak ez dira aterabideak, arazoa areagotzeko bideak baizik. Zalantzarik ez dugu irakurketa hori partekatzen duzula.

Mme Debarbieux

Je vous lis la traduction en français.

M. le Maire,

Le 31 mars marque la fin de la trêve hivernale et le retour des expulsions. Demain, l'huissier peut frapper à n'importe quelle porte, touchant tantôt un locataire ou un occupant précaire.

Cette pratique d'un autre âge est injuste autant que violente à l'égard de familles et de jeunes en difficulté.

Actuellement, le logement reste le premier poste de dépenses des ménages, qui sont préoccupés et parfois étranglés par les prix prohibitifs des loyers, et des charges de plus en plus élevées.

M. le Maire, Herri Berri, qui défend le droit au logement pour tous tout au long de leur vie, mais qui reconnaît aussi le droit des loueurs à percevoir leur loyer (au besoin en s'appuyant sur une garantie contre les risques locatifs), vous pose les questions suivantes :

- Tous les cas concernés sur notre ville par ces mesures d'expulsion ont-ils trouvé des solutions de relogement?

- Peut-on connaître la tendance de ces mesures d'expulsion pour ces dernières années?

Tout converge pour dire que l'expulsion n'est pas la solution. Elle est plutôt un traitement aggravant. Il est fort probable que vous partagiez cette analyse.

M. le Maire

Oui, le 31 mars marque la fin légale de la «trêve hivernale». Mais non, à partir du 1^{er} avril, ou le 2 avril, l'huissier ne frappe pas à n'importe quelle porte.

Heureusement, les cas d'expulsion dans notre commune sont très rares. Ils correspondent à des situations très particulières, et répondent systématiquement à des décisions de justice.

Les procédures d'expulsion de locataires sont longues et très strictement encadrées. Elles durent en moyenne un an, période durant laquelle les préfectures – ici c'est la sous-préfecture - les commissions CCAPEX, les Bureaux d'Aide au Logement, les Conseils généraux, les centres communaux d'action sociale, se mobilisent au cas par cas pour trouver des solutions de relogement.

Mais heureusement, chaque fois qu'il y a expulsion, il y a solution. Sauf cas issus du privé, dont nous n'avons pas connaissance, mais il ne s'agit pas de cas sociaux.

Mme Debarbieux

On pense surtout aux personnes de bonne foi.

M. le Maire

Sachez que, chaque fois que débute une dette de loyers, les CCAS sont prévenus et les intermédiaires sociaux rentrent en contact pour trouver des solutions. Il n'y a que la très mauvaise foi qui aboutit à l'expulsion.

Mme Debarbieux

C'est là-dessus qu'il faut jouer. Je crois qu'un décret va sortir en ce sens au mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 20h00.
